

# Comment accélérer la transition énergétique ? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

---

## Déclaration du groupe de l'Artisanat

La trajectoire observée en matière de transition énergétique n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs fixés par la loi de 2015.

Des objectifs ambitieux restent indispensables. Mais les changements considérables que cela implique, exigent nécessairement d'adapter les politiques publiques en fonction des avancées et des freins constatés.

C'est toute l'utilité du bilan dressé par cet avis et des réorientations qu'il propose. Une large partie de ses propositions sont consacrées au bâtiment ; c'est en effet l'un des leviers majeurs de la transition énergétique.

Or, la dynamique de rénovation du parc de logements anciens progresse trop lentement au regard des prévisions souhaitées.

Bien souvent, plusieurs facteurs entravent la demande de travaux : le coût des opérations, le manque de lisibilité des aides ou encore la complexité d'une démarche de rénovation.

L'efficacité énergétique des bâtiments est aujourd'hui affichée comme une priorité nationale. Aussi, il est essentiel de donner un cap clair à cet enjeu autour d'un certain nombre de priorités largement partagées.

Parmi elles, le groupe de l'artisanat tient à citer : la stabilité et l'attractivité des aides, la mise en place d'un accompagnement efficace des ménages, ou encore l'implication renforcée et conjointe des acteurs locaux. Alors que le gouvernement a annoncé, en ce domaine, sa feuille de route et son enveloppe budgétaire, l'avis vient apporter sa contribution au nouveau Plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Le groupe de l'artisanat partage l'essentiel des orientations qu'il défend.

Ainsi, est-il indispensable de prévoir des financements à la hauteur des ambitions affichées en termes de rénovation thermique des bâtiments.

Il faut donc accroître la part du Grand plan d'investissement qui devrait y être consacrée, tout en garantissant sa stabilité, condition essentielle à la mobilisation des acteurs.

Il importe également de déployer, sur l'ensemble du territoire, un « service public de la performance énergétique de l'habitat ».

Véritable guichet unique, ce service doit permettre autant d'informer les ménages sur les aides disponibles, que de les accompagner dans la recherche d'entreprises qualifiées.

Sur ce thème, l'avis souligne à juste titre l'importance de soutenir la montée en compétences des professionnels du bâtiment. Et pour offrir des rénovations plus performantes, il encourage les partenariats entre les divers corps de métiers.

Par ailleurs, face à l'objectif de massification des opérations de rénovation, l'avis propose d'encourager les travaux lors d'une vente ou d'une mise en location, mais aussi de cibler le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) sur les rénovations globales.

Sur ces deux points, le texte a évolué d'une part, en abandonnant l'idée d'une obligation de travaux lors des mutations et d'autre part, en prévoyant que les rénovations globales puissent s'inscrire dans un parcours de travaux réalisé par étapes.

Le groupe de l'artisanat salue ces évolutions car l'ambition renouvelée qu'il convient aujourd'hui de donner à la rénovation énergétique ne pourra se traduire dans les faits qu'à la condition d'être réaliste, au regard notamment de la soutenabilité économique, pour les ménages, des travaux à réaliser sur leur logement.

Le groupe de l'artisanat a voté l'avis.